

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2023

Délibération n° 2023-81

L'an deux mille vingt-trois le seize octobre à 18h30,

Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 octobre 2023.

Objet : Rapport d'activité 2022 de Dijon métropole

Étaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Fatiha CHARIFI ALAOUI, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Était excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Aurélia MERLE (pouvoir à Gérard FOUCARD), Aurélie DE VOS, Aubin AMARDEIL (pouvoir à Frédéric GOULIER).

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fatiha CHARIFI ALAOUI et M. Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.

M. Jean-François DODET expose le rapport suivant :
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales : le rapport d'activité de Dijon Métropole fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunales sont entendus.

Dijon Métropole représente :

- 86 élus siégeant au Conseil de communauté
- 260 376 habitants
- 23 170 hectares
- 11,5 habitants à l'hectare
- 135 811 emplois
- 48,59% de la population de la Côte-d'Or
- 9% de la population de la Bourgogne-Franche Comté

Compte administratif 2022 (en millions d'€)

Le résultat au 31 décembre 2022 s'élève à **85.24 M€** (en opérations réelles avec retraitements des flux réciproques entre budgets) : **461.22 M€** pour les recettes et **375.98 M€** pour les dépenses.

Les principales recettes sont les suivantes :

- Recette fiscalité indirects (TVA, FNGIR, AC, TA) : **55.3 M€**
- Produit de la fiscalité directe : **158.1 M€**

- Dotation de l'Etat et compensations fiscales : **42.3 M€**
- Reprise d'excédents antérieurs : **104 M€**
- Produit des services et du patrimoine : **62.2 M€**
- Subventions et participations : **23.2 M€**

Les dépenses se répartissent en **261.8 M€** pour le Fonctionnement et **114.2 M€** pour l'Investissement. Sur les plus importantes d'entre-elles :

- Transports publics urbains : **84.3 M€**
- Reversements aux communes : **50.4 M€**
- Voirie et accessoires : **45.9 M€**
- Remboursement de la dette (capital + intérêts) : **33.6 M€**
- Collecte et traitement des déchets : **29.9 M€**
- Reprise de déficits antérieurs : **14,3 M€**
- Habitat, politique de la Ville, action social : **22.9 M€**

Les temps forts de l'année 2022 :

4 FEVRIER : RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE Dijon métropole et neuf de ses communes ont signé avec l'État le premier contrat de relance de la construction durable en France. 15 000 nouveaux logements seront produits d'ici à la fin 2030. Des formes urbaines variées et un échelonnement des constructions déclinées par typologie : logement libre, accession abordable ou logement à loyer modéré. Objectif : offrir à tous la possibilité de se loger dignement, tout en préservant les espaces verts et en sanctuarisant les terres agricoles. 9 000 demandes de logement restent actuellement en attente.

10 MARS : SECURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU Les 820 habitants de Flavignerot et de Corcelles-les Monts dépendaient exclusivement de la source locale dite du Crucifix pour leur alimentation en eau potable. Une situation potentiellement problématique en cas de sécheresse ou de pollution. Aussi, afin de sécuriser l'approvisionnement des deux communes, Dijon métropole, qui assure via la Société d'économie mixte Odivéa la compétence eau et assainissement du territoire, a financé leur intégration au réseau d'eau métropolitain, pour un montant total de travaux de 360 000 euros.

12 MAI : DIJON BOURGOGNE INVEST Dijon métropole se dote d'une nouvelle agence de développement économique, composée de chefs d'entreprises et d'élus de la métropole. Dijon Bourgogne Invest facilite l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire et accompagne le développement des sociétés déjà implantée. À la demande de François Rebsamen, Jean-Philippe Girard, ancien dirigeant de la société Eurogerm est désormais à la tête de cette nouvelle agence.

11 JUIN : INSTALLATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT Associer plus étroitement les habitants au processus de décisions, c'est l'objectif du conseil de développement créé par Dijon métropole. Une instance de démocratie participative composée de bénévoles impliqués dans la vie locale et issus des milieux économiques, sociaux, culturel, éducatifs, scientifiques et associatifs des 23 communes ou encore des habitants volontaires tirés au sort. 150 citoyens engagés pour une durée de 2 ans se sont réunis pour la première assemblée plénière le 11 juin au siège de Dijon métropole.

5 JUILLET : NOUVEAU BASSIN D'ORAGE La première pierre de l'extension du bassin d'orage à l'entrée de la station d'épuration eau vitale de Dijon est posée. Ce nouveau bassin de 15 000 m³ réduira les déversements d'eau usée dans le milieu naturel lors d'épisodes pluviométriques exceptionnels. Ce chantier de 8 M€ est réalisé par Odivéa dans le cadre de son contrat avec Dijon métropole, et financé à 40% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

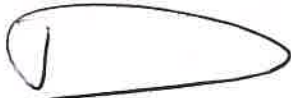
27 OCTOBRE : AIRE DE COVOITURAGE Simplifier les déplacements des habitants et encourager des modes de transport plus respectueux de l'environnement est un enjeu majeur pour la métropole. A Fény, une aire de covoiturage de 49 places est inaugurée à proximité immédiate de la sortie d'autoroute A311. Cet espace est sécurisé et répond à une forte demande des usagers à destination de Lyon ou de Dijon. Ce nouvel aménagement complète ainsi l'offre existante entre parkings-relais, et parcs de stationnement gratuits en périphérie de Dijon.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, PREND acte 26 VOIX POUR, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION), du présent rapport.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **24 OCT. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Date de publication : **24 OCT. 2023**

Les secrétaires,

Fatiha CHARIFI ALAQUI Antoine CAMUS



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 24/10/2023

ID : 021-212105407-20231024-2023_81-DE



8505 .730 p 5

8505 .730 A 5